

Assemblée Générale du 8 mai 2020

Procès-verbal

L'an 2020, le 8 mai à 14 heures, les adhérents de l'ANPEA, dont le siège social est situé à Paris (10ème) au 3 rue de Metz, se sont réunis en assemblée générale ordinaire en visioconférence ou téléphone.

Une convocation a été adressée par le conseil d'administration pour soumettre à l'assemblée générale :

- L'approbation du procès-verbal de l'AG du 6 avril 2019
- Le rapport moral 2019
- Le rapport financier 2019
- Le rapport du commissaire aux comptes
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat 2019

RESOLUTION N°1 : PROCES-VERBAL DE L'AG DU 8 MAI 2020

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, approuve le procès-verbal de l'AG du 6 avril 2019.

RESOLUTION N°2 : RAPPORT MORAL 2019

Rachida Teraoui, présidente, présente son rapport moral.

« Plus de 55 ans après sa création, l'ANPEA poursuit les mêmes objectifs : la solidarité avec les familles, l'information, le conseil et la défense des intérêts des parents d'enfant aveugle ou malvoyant, avec ou sans déficience associée.

L'année 2019 n'a pas dérogé à cela en se consacrant prioritairement sur :

- le soutien aux parents ;
- une réponse personnalisée à toutes les demandes de renseignements, d'appui, d'accompagnement ;
- la production de support d'informations et d'appui pour les familles ;
- la représentation des parents au niveau local et national ;
- la collaboration inter-associative ;
- une meilleure communication vis-à-vis des adhérents et des donateurs ;
- le renforcement des capacités des nouveaux administrateurs.

Les projets et les actions de l'association ne pourraient se développer sans la petite équipe mixte composée en 2019 de :

- Julie Bellenger, chargée de mission à mi-temps ;
- François Bernard et son équipe salariée du GAPAS ;
- Et la vingtaine de parents bénévoles actifs.

L'ANPEA au service des familles

L'ANPEA a accompagné et conseillé plus d'une centaine de personnes et en particulier des parents d'enfants ou d'adultes aveugles ou malvoyants ; mais aussi des proches d'une personne présentant un handicap visuel ;

des professionnels impliqués dans l'accompagnement d'une personne ayant une cécité ou une amblyopie ; des organismes...

Ces sollicitations, par téléphone ou par mail sont divers : demande de documentation, questions sur les vacances, les loisirs, les jeux, les aides techniques, les démarches administratives, demande de médiations auprès d'institutions, d'aides financières...

L'ANPEA porte la voix des parents

L'équipe bénévole et salariée de l'association siège dans des collectifs, groupes de travail et instances, tant locales que nationales. Il est en effet essentiel d'être présent dans ces espaces pour porter la voix des familles et défendre les intérêts de nos enfants déficients visuels. Si nous ne le faisons pas, ils seront oubliés !

L'ANPEA est par exemple membre de la Fédération des Aveugles de France, avec qui elle collabore sur plusieurs projets et dossiers.

Sur la scolarisation, la formation et l'insertion professionnelle, nous sommes administrateurs de BrailleNet, de Droit au savoir ; et sommes membres de la FNASEPH, de la Commission scolarité du CNCPPH, du Collectif d'associations pour l'inclusion scolaire et professionnelle en Alsace ou encore du Groupement inter-associatif Scolarisation et handicap à Toulouse.

Sur le handicap rare et les handicaps associés, nous sommes membre d'Alliance Maladies Rares et du GNCHR (qui est le Groupement nationale de coopération Handicaps Rares).

Au niveau d'instances institutionnelles ou représentatives des personnes en situation de handicap ou des familles, l'ANPEA siège au CNCPPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées), au Collectif handicaps, à certaines MDPH, dans certaines UDAF (union départementale des associations familiales) et à l'UNAF (union nationale des associations familiales) ;

Au niveau européen, nous sommes au CA du CFHE (conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes).

Nous avons par ailleurs collaboré avec d'autres associations comme :

- avec Co-Actis Santé pour le projet Handiconnect ;
- avec la Fédération des Aveugles de France et l'PIDV sur le projet pré-lecture ;
- avec un collectif d'associations pour le projet d'étude épidémiologique sur les personnes déficientes visuelles ;
- avec Trisomie 21 et la FNASEPH sur des enquêtes ;
- ponctuellement comme avec l'APA-INJS (association des parents de l'INJA et des INJS) pour une rencontre/débat.

L'ANPEA communique, informe, publie et diffuse...

L'ANPEA édite différentes sortes de supports de communication qui sont distribués gratuitement lors d'événements liés au handicap, lors de rencontres professionnelles, dans les établissements et services spécialisés, à la demande des parents et autres acteurs associatifs et institutionnels. L'alphabet braille en particulier remporte un grand succès. C'est un support très apprécié des professionnels pour organiser des sessions de sensibilisation ou pour distribuer aux parents.

Par notre présence sur les réseaux sociaux, nous proposons aux familles d'accéder à de l'information spécifique, de suivre l'actualité ou de disposer de ressources en lien avec leurs préoccupations...

Ainsi le site Internet (<http://anpea.asso.fr>) présente l'ANPEA et met à disposition de la documentation (rapports, guides, textes de lois...). La page Facebook informe les familles sur des sujets très divers toujours en lien avec les problématiques de nos enfants et de leur situation.

Notre volonté de mettre à disposition des parents des ressources utiles s'est traduite en 2019 par la réédition du guide intitulé « *Patati et Pas à Pas* », guide de conseils pratiques et de témoignages pour les parents

d'enfants déficients visuels âgés de 0 à 6 ans distribué gratuitement aux familles et professionnels qui le demandent.

L'ANPEA, association indépendante et militante

L'association dispose de ressources financières dont la diversité assure une indépendance d'actions et de parole.

En 2019, ce sont plus de 15 000 € de dons ponctuels et réguliers qui ont été effectués au profit de l'ANPEA et 20 000 € de subventions.

Mais c'est en développant des actions concrètes que nous séduiront les bailleurs et de nouveaux donateurs. Et pour cela, nous pouvons compter sur les adhérents qui nous soutiennent : moins nombreux que les années précédentes (un peu plus de 200) mais avec un renouvellement important de parents, soucieux de s'engager et de contribuer à la construction d'une société plus inclusive pour leur enfant.

C'est ainsi que la vie associative de l'association s'est renforcée avec un engagement bénévole révélateur d'une envie de faire bouger les choses : bien que sous-estimé, on comptabilise plus de 2 200 heures d'investissement bénévole effectué par des parents adhérents pour répondre aux objectifs de l'association, porter ses projets et représenter les familles. Ce qui, valorisé, représente un peu plus de 60 000 €.

Toujours dans cette dynamique, je me réjouis de présider l'association depuis un an maintenant et de pouvoir compter sur un Conseil d'Administration très engagé et motivé. Afin de mieux nous connaître et embarquer tous les nouveaux membres élus lors de l'AG 2019 dans un bateau commun, nous avons organisé un séminaire au cours duquel nous avons travaillé sur le projet associatif et notre vision.

J'en profite donc là pour les remercier et saluer la fidélité des uns et l'enthousiasme des nouveaux.

Quels projets pour 2020 ?

Pour 2020, le conseil d'administration est ambitieux. Et même si la crise actuelle nous invite à revoir notre agendas, nous maintenons nos objectifs, à savoir : redéfinir notre projet associatif et nos statuts, privilégier la collaboration avec d'autres associations sur des projets jugés pertinents et importants pour nos enfants, mener nos actions propres, encourager l'engagement des parents et la représentation des jeunes.

Nous poursuivons bien sûr notre **action de soutien des familles en répondant** à leur demande, en les informant et les aidant au mieux.

De même que nous restons très impliqués **dans la représentation et la défense des parents, essentiellement sur les thématiques de l'école et des vacances et loisirs**. Nous avons toujours le souci de voir nos enfants partir en colonie avec les autres, pratiquer des activités en proximité... le tout dans un cadre rassurant et bienveillant. Nous ne nous priverons pas de rendre visible les situations qui nous paraissent injustes ou qui nuisent à nos enfants, comme nous l'avons fait en 2019 en dénonçant dans les plus hautes instances et auprès des médias le manque d'enseignant spécialisé en Isère par exemple.

Nous restons vigilants et engagés **sur l'accompagnement précoce, professionnel et de qualité de nos enfants**, en diffusant notamment le guide Patati et Pas à Pas et en améliorant notre connaissance des services de proximité (S3AIS, CAMSP, SSAFEP, SESSAD, etc.).

La production de supports comme aide pour les familles demeure une priorité, c'est pourquoi nous comptons d'une part sortir un guide sur l'école pour les élèves déficients visuels. Et d'autre part, nous travaillons à la création de vidéos sur les sujets de préoccupation des familles que nous mettrons à disposition sur une plateforme numérique dédiée (site internet + chaîne Youtube).

Des jeunes déficients visuels nous ont fait part de leur souhait d'être consultés par le CA de l'ANPEA sur les sujets qui les concernent, comme l'école ou les loisirs. De ce fait, nous réfléchissons et espérons aboutir en 2020 à **la création d'un conseil des jeunes au sein de l'association**.

Finalement, nous portons une attention toute particulière aux jeunes et nouveaux parents afin qu'ils s'inscrivent dans le temps dans une démarche active et militante. C'est pourquoi nous renouvellerons **la tenue d'un séminaire et des formations** pour les membres actifs de l'association.

Nous nous réjouissons dès lors d'accueillir de nouveaux membres, ce qui contribuera je suis sûr à renforcer notre motivation et notre investissement au sein de l'association et par conséquent à la réussite de nos projets.

Merci. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, approuve après présentation et échanges le rapport d'activité 2019.

Mis au vote, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RESOLUTION N°3 : APPROBATION DES COMPTES 2019

Emmanuelle D'Hoop, Directrice administrative et financière du GAPAS, présente le rapport financier 2019.

« En 2019, l'ANPEA a poursuivi ses activités notamment par l'animation du réseau national d'accompagnement des familles d'enfants aveugles et malvoyants avec ou sans troubles associés.

La décision de transférer les immeubles au GAPAS a été approuvée en 2017. Les démarches sont toujours en cours.

Evènements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion :

Le 12 mars 2020, au vu de la vitesse de propagation du coronavirus-COVID-19 et dans un souci de gestion et de prévention de la pandémie, des mesures gouvernementales ont été prises avec effet de fermeture de tous les lieux publics non essentiels à la vie quotidienne à compter du dimanche 16 mars 2020 et des mesures de confinement ayant pour objectifs d'éviter les regroupements et limiter les contacts à compter du mardi 17 mars 2020.

Dès lors, ces mesures auront un impact financier probable pour l'année 2020 non chiffrable à ce jour notamment sur le report de certains projets initialement prévus au 1er semestre 2020, au second semestre et l'obtention de nouvelles subventions pour l'association.

Activité et résultats de l'ensemble de l'association :

1. Analyse du bilan :

Le bilan s'équilibre à 10 371 993 €, soit une diminution du total du bilan de 658 574 € par rapport à 2018, qui s'explique essentiellement par l'amortissement des bâtiments.

L'association ANPEA n'ayant pas transféré les bâtiments qu'elle détient, lors du transfert partiel d'actifs en faveur du GAPAS au 1er janvier 2014, elle met à disposition du GAPAS les locaux nécessaires à la gestion des établissements. Une convention de mise à disposition pour chaque établissement a été signée.

On peut noter que :

- Le fonds de roulement net global diminue de 35 717 €.
- Le besoin en fonds de roulement diminue de 3 293 €.
- Compte tenu de ces éléments, la trésorerie diminue de 32 426 €.

2. Analyse du résultat :

L'association dégage en 2019 un déficit comptable de 59 558.25 €, s'expliquant par :

L'écart entre la facturation des loyers, l'amortissement des constructions, sous déduction des reprises de subventions, et les frais financiers, pour un montant déficitaire de 26 247.25 €

Le résultat des autres activités de l'association pour un montant déficitaire de 33 311 € (dont 24 024.26 € de produits financiers sous déduction de l'impôt dû).

L'assemblée générale doit se prononcer sur l'affectation des résultats soit un déficit de 59 558.25 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter le résultat déficitaire de 59 558.25€ de la manière suivante :

Report à nouveau : - 59 558.25 €

Evolution prévisible :

Pour l'année 2020, l'ANPEA continuera les actions entamées en 2019.

Il n'est pas prévu d'autres projets qui impacteraient les finances de l'association. »

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, après la lecture du rapport de gestion et la présentation des comptes 2019 qui lui sont faites, approuve les comptes 2019 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Mis au vote, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

RESOLUTION N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019

L'assemblée générale de l'ANPEA, réunie en visioconférence, sur la proposition du Conseil d'Administration, affecte le résultat de l'exercice 2019 au compte de report à nouveau.

L'affectation du résultat déficitaire de 59 558.25 € en report à nouveau est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Madame Guggino-Crenu, commissaire aux comptes, approuve les compte 2019 de l'ANPEA sans réserve.

La séance est levée à 16 heures.

Fait le 8 mai 2020, en visio.

La présidente, Rachida Teraoui

La secrétaire, Caroline Chabaud-Morin